



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2019 -

SOMMAIRE

N°1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 MAI 2019

N°2 - CESSION DE TERRAIN À MME ET M.SIMON

N°3 - CESSION DE TERRAIN À L'ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme	Séverine	DREYER	Conseillère Municipale
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Était absents excusés :

Monsieur Richard LOCATELLI, Madame Martine OULBANI

Étaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Madame Séverine BERNARDINO a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS
Madame Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à Monsieur Didier GRUNENWALD

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~~~~~

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Étaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Jean-Denis HANS a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 MAI 2019**

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 07 mai 2019 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

### **2 - CESSION DE TERRAIN À MME ET M. SIMON JACQUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 mai 2019 portant accord de principe à la cession, au profit de Mme et M.SIMON Jacques, domiciliés 2A Bergenbach, du terrain nécessaire à la régularisation de l'emprise d'implantation de leur propriété.

Il présente le plan établi par le géomètre délimitant la nouvelle parcelle n° 146 d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, issue du découpage de la parcelle communale n° 70 cadastrée section 4.

Les acquéreurs ayant fait connaître leur accord sur le prix,  
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la vente du terrain,  
Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la cession, au profit de Mme et M.SIMON Jacques, domiciliés 2A – Bergenbach- à ODEREN de la parcelle cadastrée section 4, n° 146, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> (14 ca), au prix de 150 € l'are, soit 21 €.
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété.

### **3 - CESSION DE TERRAIN À L'ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 10 janvier 2019, portant accord de principe à la cession, moyennant l'Euro symbolique, au profit de l'association des arboriculteurs d'ODEREN, sise 1, rue du Vontay, représentée par son Président, Monsieur Remy ARNOLD, du terrain d'implantation du siège de leur activité. L'association étant propriétaire des locaux, elle souhaite ainsi disposer de toute la latitude nécessaire à la gestion du site.

Monsieur le Maire présente le plan établi par le géomètre délimitant la nouvelle parcelle n° 255 d'une superficie de 695 m<sup>2</sup> (6,95 a), issue du découpage de la parcelle communale n° 48 cadastrée section 11 au lieudit « Uhufels ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la vente du terrain,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession à l'Euro symbolique, au profit de la Section arboricole d'ODEREN, sise au 1, rue du Vontay, représentée par son Président, Monsieur

Remy ARNOLD, de la parcelle sise au lieudit « Uhufels » cadastrée section 11, n° 255, d'une superficie de 695 m<sup>2</sup> (6,95 a).

- **PRÉCISE** que tous les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et tous documents afférents à ce dossier.

### Questions et communications diverses

#### **Convention VTT Markstein :**

Monsieur le Maire présente le projet, pour lequel l'avis du conseil municipal est sollicité d'une convention à passer entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand-Ballon et la Sté Alsace Freeride Academy (AFA) pour mise à disposition des installations du domaine skiable du Markstein aux vététistes. Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'une nouvelle activité qui contribuera au développement touristique du site.

#### **Circulation rue Gorth :**

Pour permettre la réalisation de travaux de remplacement d'une trappe Telecom à hauteur du n° 5, rue Gorth, Monsieur le Maire a pris un arrêté afin de réglementer la circulation en instaurant un sens unique rue Gorth-Grand'Rue. Cette situation a été mise à profit pour réaliser un test prévu initialement sur quinze jours, en adressant, en parallèle, un courrier aux riverains afin de les informer et de solliciter leur avis sur l'éventuelle pérennisation du dispositif.

Cependant, après une semaine-test, les riverains ont fait remonter leurs remarques majoritairement défavorables. La pratique démontre en effet que le sens unique aggrave la dangerosité de certains points des rues concernées.

Monsieur Joël ARNOLD a recueilli de nombreux avis en ce sens dont il a dressé une synthèse très détaillée, mettant en exergue les incohérences du projet :

- un détour trop important pour atteindre le centre du village ;
- l'accroissement de la circulation sur certaines portions de la déviation qui a pour effet d'accentuer le danger aux diverses intersections : problèmes de visibilité, étroitesse au niveau des carrefours, stationnements gênants, circulation partagée avec piétons et axe cyclable rues Sutterley et Gare, nuisances sonores supplémentaires pour les riverains, proximité de l'hôpital et de l'espace dédié aux familles (aire de jeux) rue de la Gare, circulation rendue plus difficile pour les véhicules de grand gabarit ...

Monsieur Joël ARNOLD a conclu en proposant des solutions simples pour désengorger la rue Gorth, principalement le vendredi après-midi lors de la vente de produits organisée par « La Ronde des Légumes » : soit avec la mise en place, uniquement le vendredi, d'un sens unique de circulation avec une signalétique amovible, soit en incitant les clients à faire preuve de bon sens pour utiliser des places de stationnement un peu plus éloignées au lieu de se garer au bord de la chaussée.

Le conseil municipal remercie Monsieur Joël ARNOLD pour ses remarques pertinentes, et propose d'envisager la mise en place d'une signalétique amovible qui serait fonctionnelle les vendredis.

Monsieur Noël DELETTRE précise que les panneaux de déviation de la circulation seront enlevés dès le lundi 27 mai, au lieu du 31 mai.

Attaque d'un troupeau :

Monsieur Noël DELETTRE informe qu'un troupeau de moutons aurait été attaqué par des chiens errants le samedi 18 mai dernier.

Point sur la mise en vente des bâtiments 53 Grand'Rue :

Monsieur le Maire informe que la vente des immeubles nécessite encore l'établissement des diagnostics pour le bâtiment de l'ancien Corps de Garde ; mais aussi qu'un partage de la parcelle donnant accès à la caserne des sapeurs-pompiers soit réalisé pour délimiter le terrain qui restera propriété de la commune.

Une servitude pour le passage des canalisations devra par ailleurs être établie au profit de la Sté DOMIAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Signatures :